

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 7 février 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CORMIER Pascal, DAGICOUR Denis, et MERLIN Paul, Mesdames DERAMBURE Marie, DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et TRIZAC Myrienne.

Absents : Messieurs DAGICOUR Jean-Jacques et FLESSELLE Pascal.

Pouvoirs : Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques donné pouvoir à Monsieur BOUGUENNEC Christian. Monsieur FLESSELLE Pascal a donné pouvoir à Madame MERLIN Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur CORMIER Pascal.

Monsieur MERLIN, maire, ouvre la séance et désigne Monsieur CORMIER Pascal secrétaire. Il fait remarquer à l'ensemble, que cette réunion est la dernière de cette mandature et qu'il remercie tous les membres du conseil pour les participations et leurs implications dans les différentes réunions auxquelles ils ont assisté. L'ordre du jour de cette réunion comporte les délibérations pour les approbations des comptes de gestions et administratifs 2019 de la commune et du camping, qu'il était logique d'en statuer par l'équipe municipale actuelle.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 6 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Approbation du Compte de Gestion 2019 de la commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte administratif 2019 de la commune

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 213 013,69 €

Recettes : 207 787,17 €

Déficit de clôture : 5 226,52 €

Investissement

Dépenses : 126 036,27 €

Recettes : 214 947,81 €

Excédent de clôture : 88 911,54 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019 en tout point égal au compte de gestion 2019 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

Affectation du résultat de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	116 188,65€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	132 710,91€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	88 911,54€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	-5 226,52€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	192 633,14€
En recettes pour un montant de :	10 000,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 127 484,39€

Approbation du Compte de Gestion 2019 du camping municipal « Les Acacias »

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du camping municipal « Les Acacias ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte administratif 2019 du camping municipal « Les Acacias »

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 42 495,49 €

Recettes : 40 583,11 €

Déficit de clôture : 1 912,38 €

Investissement

Dépenses : 42 749,28 €

Recettes : 14 055,55 €

Déficit de clôture : 28 693,73 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du camping municipal « Les Acacias » 2019 en tout point égal au compte de gestion 2019 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

Affectation du résultat de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 du camping municipal « Les Acacias »

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	78 595,78€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	10 892,74€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	-28 693,73€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	-1 912,38€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	39 766,13€
En recettes pour un montant de :	0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00€
---	-------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	8 980,36€
---	-----------

Travaux d'aménagement de l'extension du camping

Mr le Maire, propose au conseil municipal de demander une aide au département pour l'aménagement de l'extension du camping municipal voté le 7 août 2019 pour un montant de 12 080,00€ HT. Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition et le mandate pour établir un dossier de demande de subvention au Département de la Seine-Maritime et signer le devis dès que ce dossier sera validé. Le reste de la dépense sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

Remplacement des barrières d'accès au camping

Mr le Maire, propose un devis de la société D.E.S pour le remplacement des barrières d'accès au camping municipal pour améliorer sa sécurité. Après présentation du devis, le conseil municipal décide de le retenir pour un montant de 17 550,70 € HT et mandate Mr. Le maire pour établir un dossier de demande de subvention au Département de la Seine-Maritime, au titre de la DETR 2020 et au titre de la DSIL 2020. Le reste de la dépense sera autofinancé par les fonds propres de la commune. Ce devis sera signé dès que ces dossiers seront validés.

Choix du logiciel de gestion du camping

Suite à l'arrêt de la maintenance du logiciel de gestion du camping, Mr le Maire propose au conseil municipal cinq propositions de nouveaux logiciels. Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du logiciel de la société 3D ouest et mandate Mr le Maire pour la signature de ce contrat.

Tarif et contrat de location à l'année d'un emplacement destiné à l'installation d'une résidence mobile de loisir du camping

Mr le Maire propose au conseil municipal, la location à l'année des emplacements du camping pour l'installation d'une résidence mobile de loisir. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour un tarif de 1500€ TTC à l'année, en sus l'installation des lieux tarifée à 550 €. Le contrat de location joint est également validé.

Prévisions des disponibilités de permanence pour les tours de gardes des élections municipales, les 15 et 22 mars 2020

Un tableau des tours de garde est établi comme suit pour le 1^{er} tour du 15 mars 2020 :

8h à 12h	12h à 15h	15h à 18h
<i>CORMIER Pascal</i>	<i>DAGICOUR Denis</i>	<i>BOUGUENNEC Christian</i>
<i>MERLIN Paul</i>	<i>DAGICOUR Jean-Jacques</i>	<i>DEREMBURE Marie</i>
<i>MERLIN Christine</i>	<i>TRIZAC Myrienne</i>	<i>DESHAYES Nathalie</i>

Un tableau des tours de garde est établi comme suit pour le 2nd tour du 22 mars 2020 :

8h à 12h	12h à 15h	15h à 18h
<i>CORMIER Pascal</i>	<i>DAGICOUR Denis</i>	<i>BOUGUENNEC Christian</i>
<i>MERLIN Christine</i>	<i>DAGICOUR Jean-Jacques</i>	<i>DEREMBURE Marie</i>
<i>MERLIN Paul</i>	<i>TRIZAC Myrienne</i>	<i>DESHAYES Nathalie</i>

Ces tableaux pourront être éventuellement modifiés en fonction des disponibilités de chacun.

Point sur les travaux et les dossiers en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- *Que les travaux d'AdAP au camping vont être prochainement réalisés.*
- *Que le curage et le vidage de la mare de LITTEVILLE sont effectués, 430m³ d'eau et 250m³ de « boues » ont été retirés pendant ces travaux. Mr le Maire remercie les agriculteurs de la commune qui ont apporté leur aide gracieusement pour l'évacuation des boues (30 remorques), Mrs. Denis DAGICOUR, Jean-Jacques DAGICOUR et Christian OBRY.*
- *Que les travaux concernant l'abri-bus de LITTEVILLE vont débiter prochainement.*
- *Que le recensement de la population est bien avancé, à ce jour il reste 4 réponses en attente.*
- *Que les problèmes d'assainissement dont ont fait part les habitants en mairie (1 rue de la Vallée et 1 rue de la Maladrerie) ont été signalés au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) et que des réglages vont être réalisés.*

Questions diverses

- *Mr CORMIER demande où en est le déploiement de la fibre optique.*
- *Mr le Maire informe l'intéressé que lors de la dernière réunion de la CCFT, il a été évoqué que celle-ci était programmée pour 2021, sur notre territoire.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits